UNILEVER COTE D'IVOIRE

Société Anonyme au capital de 24 336 010 000 FCFA
Siège Social : Boulevard de Vridi – 01 BP 1751 Abidjan 01
RCCM n° CI-ABJ-1969-B-6492

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La société Unilever CI informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire portant sur l'exercice 2020 se tiendra par **VISIOCONFERENCE** le **jeudi 02 décembre 2021 à 14 h 00 GMT** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Présentation du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE
- Approbation des états financiers de synthèse annuels et des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ; quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Nomination d'un nouveau Co-commissaire aux comptes suppléant ;
- Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs ;
- Pouvoirs pour formalités.

Compte tenu de la situation sanitaire mondiale découlant de la pandémie de la COVID-19 et des mesures barrières recommandées par les autorités ivoiriennes, les actionnaires sont invités à se connecter par VISIOCONFERENCE à ladite Assemblée Générale.

Pour se faire, les actionnaires devront contacter la société par courrier électronique à l'adresse suivante ag-unilever@quorumenligne.com en indiquant leur nom et prénoms ainsi que leur SGI afin d'être identifiés et recevoir le lien et les identifiants de connexion.

Les actionnaires ont jusqu'au Jeudi 2 décembre 2021 à 8h00 pour s'inscrire.

Le quorum nécessaire pour la tenue de l'Assemblée Générale sera déterminé à partir de la plateforme d'accès à l'Assemblée Générale.

Le droit de participer par VISIOCONFERENCE à l'Assemblée Générale est subordonné à l'enregistrement comptable préalable des actions au nom de l'actionnaire ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte soit dans le registre de titres nominatif tenu par la société, soit dans le registre de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité, au plus tard au 3ème jour ouvré précédent la réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Pour la bonne tenue de l'Assemblée, chaque actionnaire pourra se prononcer sur les résolutions qui lui sont soumises par un vote électronique disponible sur la plateforme de visioconférence.

Enfin, conformément aux dispositions des articles 525 et 847 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, les documents relatifs à cette Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires tant au siège de la Société, sis à VRIDI, Boulevard de VRIDI que sur la plateforme de visioconférence durant les quinze (15) jours précédant l'Assemblée Générale.

NB : Les actionnaires ont la possibilité d'appeler au numéro suivant pour poser toutes les questions relatives à la tenue de l'Assemblée Générale : **+225 05 86 75 77 70 / +225 07 77 26 36 83**

Pour avis de convocation

Le Conseil d'Administration